

# CONSTRUCTION

(SPA ET ABRI DE SPAS)



DEMANDE DE PERMIS RECUE LE : .....

Informations importantes :

**1- L'exécutant des travaux 2- L'estimation des coûts 3- Les matériaux utilisés 4- Certificat d'implantation 5- Croquis de l'emplacement**

Communiquez avec le Service de l'urbanisme (418-538-2717).

Mise en garde : Les informations du présent formulaire sont à titre de renseignement et ne constituent aucunement une liste exhaustive, il demeure de la responsabilité du requérant de se référer au texte officiel des règlements d'urbanisme, à la nature des travaux, ainsi qu'à toutes autres normes ou lois applicables qui prévalent sur l'information ci-même contenue, le cas échéant.

**N.B. : Des informations supplémentaires pourront être demandées.**

## 1- Identification

Propriétaire ou Demandeur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Exécutant des travaux

Propriétaire lui-même ou  Entrepreneur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél.: .....

## 2- Emplacement des travaux

Adresse : .....

Construction

Agrandissement

Transformation

Réparation

SPA

ABRIS DE SPAS

Dimensions :

[.....X.....] Hauteur projetée : ..... Surface projetée.....

Localisation :  Cour arrière  Cours latérale gauche  Cours latérale droite

Usage du bâtiment :

Industriel

Institutionnel

Commercial

Résidentiel

Type de résidence

Unifamiliale isolée

Unifamiliale jumelée

Unifamiliale rangée

Bifamiliale isolée

Bifamiliale jumelée

Bifamiliale rangée

Multifamiliale isolée

Multifamiliale jumelée

Multifamiliale rangée

Villégiature

Maison mobile

Autre.....

**3- Représentez un croquis du projet ici (avec les dimensions, les hauteurs et distances par rapport à vos bornes de terrain) et montrant la localisation et le positionnement des travaux par rapport aux bâtiments existants.**



**4-Description des travaux:**

.....

.....

.....

.....

.....

Montant des travaux (\$)	Date du début des travaux:	Date de fin des travaux

**Déclaration**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts et que, si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

Signature \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_\_

## NORMES SUR LES SPAS OU BAIN TOURBILLON

**Implantation** : Un bain tourbillon (spas) peut être implanté dans une cour latérale ou arrière et à au moins deux mètres (2,0 m) d'une limite de propriété.

**Drainage** : Le drainage peut être raccordé au réseau pluvial. Autrement le drainage doit se faire à la rue, au niveau du sol. En aucun cas le drainage ne doit s'effectuer au réseau sanitaire, sauf si l'appareil est implanté à l'intérieur de la résidence.

**Sécurité** : L'accessibilité à un bain tourbillon (spa) doit être interdite, lorsqu'il n'est pas utilisé, par un couvercle manufacturé à cet effet et verrouillé ou, à défaut, par un espace délimité par une clôture ou un garde-corps d'au moins un mètre sept (1,07 m) de hauteur et fermé par une porte verrouillable. Une trousse de premiers soins doit être accessible en tout temps lorsque le bain tourbillon est en fonction. Un bain tourbillon (spa) utilisé après le coucher du soleil doit être muni d'un système d'éclairage permettant d'en voir le fond.